

LES VISAGES DE RECYC- QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL
2015/2016

RECYC-QUÉBEC
Québec 

TABLE DES MATIÈRES -

3 - MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 - MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

5 - MISSION, VISION, VALEURS

6 - 25 ANS DE RECYC-QUÉBEC

8 - REVUE DE L'ANNÉE

23 - LA GOUVERNANCE

39 - LES ÉTATS FINANCIERS

58 - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACRONYMES -

3RV RÉDUCTION À LA SOURCE, RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION / **ACV** ANALYSE DU CYCLE DE VIE / **CRM** CONTENANT À REMPLISSAGE MULTIPLE / **CRU** CONTENANT À REMPLISSAGE UNIQUE / **ÉPA** ÉQUIVALENT DE PNEUS AUTOMOBILES / **ICI** INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS / **GES** GAZ À EFFET DE SERRE / **GMR** GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **OGR** ORGANISME DE GESTION RECONNU / **PGMR** PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **REP** RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Les données présentées dans le rapport annuel 2015-2016
sont en date de l'exercice clos le 31 mars 2016

**MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



Lorsque le gouvernement du Québec m'a confié la présidence du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC il y a quelques mois, j'ai su d'emblée que cet ambitieux défi serait des plus stimulants. S'investir au sein d'une société d'État dotée d'une mission aussi mobilisatrice et qui partage des valeurs aussi profondes est une occasion unique, un cadeau que j'ai reçu avec fierté et humilité.

Être à la barre d'une organisation de la qualité de RECYC-QUÉBEC constitue un immense honneur et aujourd'hui, je suis fière de signer le rapport annuel de la Société pour l'année 2015-2016.

Depuis mon arrivée, je ne cesse d'être impressionnée par le dévouement des employés et gestionnaires, la motivation inébranlable du président-directeur général, l'implication du conseil d'administration et le soutien indéfectible des partenaires. Autant de gens compétents réunis autour d'un seul et même objectif : réussir à bâtir un Québec vert, un Québec durable.

Je suis enthousiaste à l'idée de contribuer à un tel projet de société et d'accompagner RECYC-QUÉBEC dans cet important jalon de son histoire. Le virage que nous entreprenons, qui sera appuyé par une nouvelle planification stratégique, est un gage de vision, d'avenir et de succès. De pair avec mes collègues du conseil, je m'engage à faire vivre cette détermination et à paver la voie qui permettra à RECYC-QUÉBEC d'accomplir sa volonté d'une société sans gaspillage.

Finalement, je ne peux passer sous silence l'apport considérable de ma prédécesseure, Mme Josée Duplessis, que je tiens à remercier sincèrement. J'aimerais également exprimer ma gratitude envers les membres du conseil pour leur accueil et leur sens éthique irréprochable. Merci à l'équipe de RECYC-QUÉBEC, le rapport annuel est le fruit de vos efforts.

M^e Karine Joizil
Présidente du conseil d'administration

En cette première année de mandat, c'est un privilège de présenter le rapport annuel 2015-2016 de RECYC-QUÉBEC. Pourquoi un privilège? Parce que pour moi, ce document est une véritable source de fierté.

Les pages qui suivent regorgent de succès, d'innovation, de créativité, de solutions et de réussites. À travers des témoignages, elles dressent le portrait de projets porteurs qui, grâce à l'expertise et l'enthousiasme de notre équipe, ont eu des impacts significatifs et des retombées positives sur l'ensemble de la collectivité québécoise. Beaucoup plus que de simples faits saillants, le rapport annuel est le résultat concret de tout le travail accompli ces derniers mois, une preuve tangible de la force et de la vivacité qui animent l'équipe de RECYC-QUÉBEC.

D'ailleurs, depuis mon entrée en fonction, j'ai entamé une réflexion afin de pousser encore plus loin la raison d'être et le rôle de RECYC-QUÉBEC. Après 25 ans d'existence, mon objectif était d'insuffler un nouvel élan à l'organisation afin d'assurer son maximum de pertinence et sa pérennité pour les 25 prochaines années. Vous aurez donc le plaisir de découvrir dans le rapport annuel notre nouvelle mission et notre nouvelle vision. Je suis convaincu que

celles-ci nous permettront de faire rayonner encore plus RECYC-QUÉBEC et tout le talent et la passion qui s'y trouvent, et ultimement, de faire du Québec un modèle de saine gestion des matières résiduelles.

Bien sûr, pour se dépasser et atteindre de nouveaux sommets, l'apport de tous les employés et membres de la direction est essentiel. Je profite de cette tribune pour remercier chacun d'eux pour leur engagement quotidien. Je remercie également Mme Marie Cloutier, qui a assuré l'intérim comme présidente-directrice générale avant mon arrivée.

En terminant, je tiens à saluer l'appui et la confiance de notre conseil d'administration dans cette nouvelle étape qui s'amorce et j'invite tous nos partenaires à nous rejoindre sur la ligne de départ.



Dany Michaud
Président-directeur général

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



RECYC-QUÉBEC
C'EST:

MISSION -

AMENER LE QUÉBEC À RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER ET VALORISER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

VISION -

DEVENIR UN PARTENAIRE DÉTERMINANT D'UN QUÉBEC SANS GASPILLAGE.

VALEURS -

RESPECT

INTÉGRITÉ

COLLABORATION

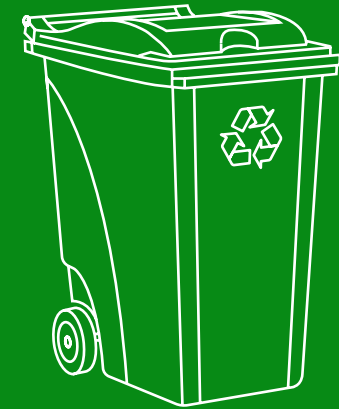
RESPONSABILITÉ

ÉQUITÉ

25 ANS DE RECYC- QUÉBEC

[▶ VOIR LA VIDÉO](#)

IL FAUT SALUER LE TRAVAIL ÉNERGIQUE DE RECYC-QUÉBEC QUI, DEPUIS 25 ANS, UTILISE SON SAVOIR-FAIRE TOUS LES JOURS POUR QUE LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS GRANDISSENT DANS UN QUÉBEC SANS GASPILLAGE.



Aujourd'hui...

99%

des ménages bénéficient du service de collecte des matières recyclables dans leur municipalité

97%

des citoyens affirment disposer des matières (papier, carton, plastique, verre, métal) dans le bac de récupération

AU QUÉBEC,
C'EST
MAINTENANT -

PLUS DE
800

INSTALLATIONS DE
RÉCUPÉRATION, DE TRI,
DE RECYCLAGE ET DE
MISE EN VALEUR

112 MILLIONS

DE TONNES DE MATIÈRES
RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES
ET MISES EN VALEUR, DONT
22 MILLIONS DE TONNES
DE PAPIER ET DE CARTON

PLUS DE
138 MILLIONS


DE PNEUS
HORS D'USAGE
RÉCUPÉRÉS

TAUX DE
98%

POUR LA RÉCUPÉRATION
DES CONTENANTS
DE LA CONSIGNE
PRIVÉE (CONTENANTS
À REMPLISSAGE
MULTIPLE - CRM)

MOTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

En 2015, une motion a été présentée à l'Assemblée nationale par monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette motion reconnaît, d'une part, RECYC-QUÉBEC comme un intervenant majeur dans la gestion responsable, novatrice et durable des matières résiduelles, et d'autre part, son immense contribution aux progrès réalisés depuis 25 ans. Du côté de la récupération, les progrès sont particulièrement notables. Aujourd'hui, le Québec dispose de moyens afin de récupérer les matières résiduelles partout, dans les maisons, dans les parcs et dans les endroits publics. En outre, cette industrie de la récupération permet de créer des milliers d'emplois.

A portrait of M. Jean-Sébastien Daigle, a man with short dark hair and a beard, wearing a dark blue suit jacket over a white shirt. He is smiling and looking towards the camera. The background is a solid light green color.

« AVEC LE PROGRAMME D'AIDE
AUX CENTRES DE TRI DE
RECYC-QUÉBEC, NOUS AVONS
EU LE SOUTIEN FINANCIER
POUR RENDRE NOS ÉQUIPEMENTS
PLUS PERFORMANTS, AFIN DE
FOURNIR UN PRODUIT RECYCLÉ
DE QUALITÉ SUPÉRIEURE. SELON
NOUS, C'EST TOUTE LA CHAÎNE
DE VALEURS DE LA GMR QUI EN
SORT GAGNANTE! »

M. JEAN-SÉBASTIEN DAIGLE
Président-directeur général
Société VIA

UNE AIDE FINANCIÈRE PARTOUT AU QUÉBEC

Économie sociale et mobilisation des collectivités - 19 projets accordés, plus de 1,3 M\$ d'investissements à des entreprises du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de Montréal, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

/ Le programme appuie les entreprises d'économie sociale et les groupes d'action communautaire qui agissent dans leur milieu sur le plan de la mise en valeur des matières résiduelles ou qui veulent provoquer des changements de comportements.

Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés - Cinq projets accordés, plus de 1 M\$ d'investissements à des entreprises des régions de la Montérégie, de Lanaudière et de la Capitale-Nationale.

/ Le programme vise à améliorer les opérations de traitement des matières résiduelles, notamment les résidus issus de la construction, de la rénovation, de la démolition (CRD), et la recherche de nouveaux débouchés pour ces matières récupérées.

Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective - trois projets accordés, plus de 1 M\$ d'investissements à des entreprises de l'Estrie, de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches.

/ Le programme appuie les centres de tri afin qu'ils améliorent leur performance et la qualité des matières sortantes.

Performance des industries, commerces et institutions (ICI) en gestion des matières résiduelles (GMR) - 23 projets accordés, plus de 200 000 \$ d'investissements à des entreprises de la Capitale-Nationale, de Montréal, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Laval, de Lanaudière, de la Montérégie et du Centre-du-Québec.

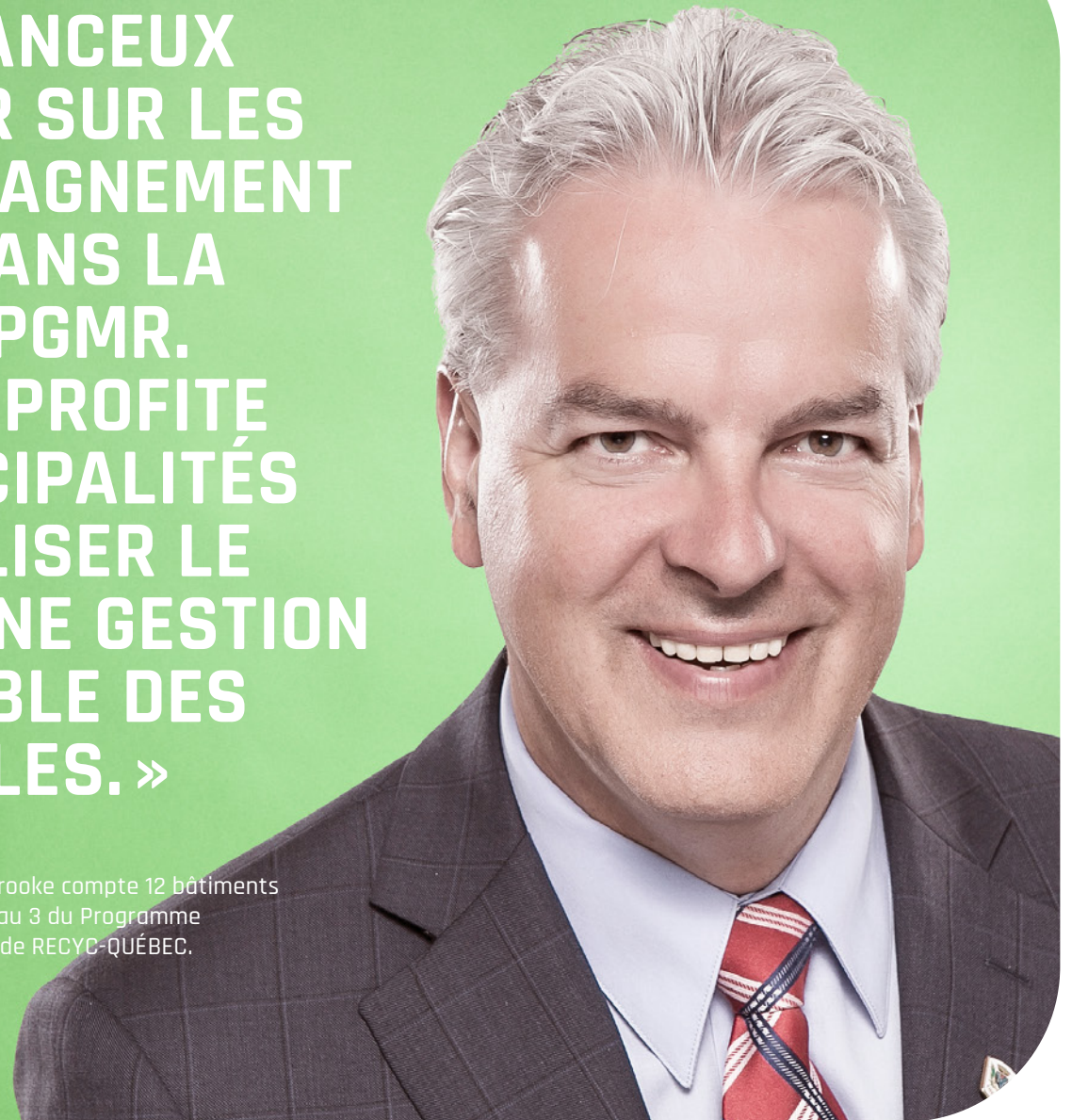
/ Le programme assure un financement direct aux ICI pour réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles dans leurs établissements, incluant l'acquisition des équipements requis.



« NOUS SOMMES CHANCEUX D'AVOIR PU COMPTER SUR LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE RECYC-QUÉBEC DANS LA RÉVISION DE NOTRE PGMR. CET APPUI CONCRET PROFITE À TOUTES LES MUNICIPALITÉS ET PERMET DE MOBILISER LE QUÉBEC AUTOUR D'UNE GESTION NOVATRICE ET DURABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. »

M. BERNARD SÉVIGNY
Maire de Sherbrooke

La ville de Sherbrooke compte 12 bâtiments attestés au niveau 3 du Programme ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC.



UNE PRÉSENCE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS

/ Clinique de perfectionnement sur le Régime de compensation pour l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Lors des assises annuelles de l'UMQ, en mai 2015, RECYC-QUÉBEC a présenté une clinique de perfectionnement sur le Régime de compensation. Les représentants des municipalités ont donc pu obtenir des pistes d'amélioration de la performance dans la gestion de leurs matières résiduelles, ce qui leur permettra, entre autres, d'augmenter le montant de leur compensation. Les spécialistes de RECYC-QUÉBEC ont aussi présenté le fonctionnement du facteur PE (performance et efficacité) et le système de redevances à l'élimination.

/ Formation en GMR offerte aux élus municipaux en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Dans le cadre du diplôme d'administrateur municipal de la FQM, RECYC-QUÉBEC a proposé une nouvelle formation : Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles.

Élaborée et présentée par des professionnels de RECYC-QUÉBEC, cette formation a pris la forme d'ateliers dynamiques et participatifs. Elle a été offerte partout en province. Elle visait à approfondir les connaissances des participants sur les différents leviers financiers en lien avec la gestion des matières résiduelles : redevances à l'élimination, matières organiques, programmes de subvention, régime de compensation, appels d'offres et bien plus.

/ Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Cette année, l'équipe de professionnels de RECYC-QUÉBEC a continué à assurer son service d'accompagnement en traitant pas moins de 1 130 demandes d'information et analysant 27 projets de PGMR provenant des organismes municipaux à travers le Québec.

La diffusion d'outils (infolettre mensuelle, exemples de règlements) s'est poursuivie et une conférence sur l'optimisation de la gestion financière pour les matières résiduelles a été donnée dans le cadre du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

/ Conférences portant sur les matières organiques

Par son expertise, RECYC-QUÉBEC continue de contribuer à l'atteinte de l'objectif de bannissement québécois des matières organiques putrescibles des lieux d'élimination pour 2020. Dans ce contexte, nos spécialistes ont donné une douzaine de conférences sur les matières organiques à des organismes municipaux, des industries, commerces et institutions (ICI) et des agronomes de même que lors de colloques d'associations du milieu.



« CHEZ NOUS, L'ATTESTATION ICI ON RECYCLE! REVÊT BEAUCOUP D'IMPORTANCE. EN PLUS D'ÊTRE UN AIDE-MÉMOIRE QUI GUIDE NOS GESTES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE, C'EST UN PROCESSUS DE RECONNAISSANCE QUI A UN EFFET MOBILISATEUR POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS SUR LA RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT DE NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES. C'EST POUR ÇA QUE NOUS Y SOMMES INSCRITS DEPUIS 13 ANS! »

M. DENIS GUAY

Chef de Section -Environnement
Responsable Énergie usine
Alcoa, Aluminerie Deschambault

UNE PRÉSENCE AVEC LES ICI DU QUÉBEC

Les industries, commerces et institutions (ICI) représentent les plus importants générateurs de matières résiduelles au Québec, c'est pourquoi RECYC-QUÉBEC s'efforce de les reconnaître et de célébrer leurs efforts de bonne gestion de leurs matières résiduelles.

Programme de reconnaissance **ICI ON RECYCLE!**

Le programme **ICI ON RECYCLE!** se découpe en trois étapes reconnaissant la capacité des ICI à implanter des mesures en gestion de matières résiduelles.

NIVEAU 1 -

Engagement, nécessite un engagement formel d'un décideur à implanter des mesures en GMR.

NIVEAU 2 -

Mise en œuvre, souligne l'élaboration et la concrétisation d'un plan d'actions intégrant des mesures de réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières ainsi que des initiatives d'information et de sensibilisation des parties prenantes de l'organisation.

NIVEAU 3 -

Performance, exige la réalisation d'un audit afin d'établir le taux de valorisation des matières résiduelles.

En 2015, ce sont 465 ICI qui ont atteint l'un ou l'autre des niveaux

ET AVEC DES PRATIQUES EXEMPLAIRES, SEPT ENTREPRISES DES RÉGIONS DE MONTRÉAL, LAVAL, MONTÉRÉGIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC ONT PRÉSENTÉ DES TAUX DE VALORISATION DE PLUS DE

99%

Un taux presque nul de déchets destinés à l'élimination.

La réduction à la source

Dans le cadre du programme de reconnaissance, des mentions spéciales sont décernées aux établissements attestés au niveau Performance qui ont implanté une mesure de réduction à la source novatrice pour leur secteur d'activité. Plus précisément, ces mentions sont remises aux établissements qui portent une attention particulière au gaspillage des ressources employées dans l'ensemble de leurs opérations.

RECYC-QUÉBEC A REMIS UNE MENTION SPÉCIALE DE RÉDUCTION À LA SOURCE À QUATRE ENTREPRISES -

BOIS LAMICA
DE VICTORIAVILLE

CASCADES CANADA ULC -
COMPLEXE KINGSEY FALLS

GRONDIN GUILBEAULT FONTAINE
NOTAIRES
DE COOKSHIRE-EATON

LES PRODUCTIONS DE L'IMPRIMURE
DE SAINT-LÉONARD D'ASTON

« L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, C'EST FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS. C'EST UN CONCEPT EN COHÉRENCE AVEC LA HIÉRARCHIE DES 3RV, UN CONCEPT QUI VA AU-DELÀ DE LA NOTION DE MATIÈRE RÉSIDUELLE OU DE DÉCHET POUR PARLER PLUTÔT DE RESSOURCE. LES 3RV SONT DÉJÀ AU CŒUR DE L'IDENTITÉ DE RECYC-QUÉBEC DEPUIS LONGTEMPS. »

MME MARIANE MALTAIS-GUILBAULT
Agente de développement industriel
RECYC-QUÉBEC



**L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE,
AU CŒUR DE
LA NOUVELLE MISSION**

**Systeme de production,
d'échange et de
consommation visant à
optimiser l'utilisation des
ressources à toutes les
étapes du cycle de vie d'un
bien ou d'un service, tout
en réduisant l'empreinte
environnementale et
en contribuant au bien-
être des individus et des
collectivités, telle est la
définition de l'économie
circulaire¹.**

L'économie circulaire est une notion bien vivante chez RECYC-QUÉBEC. En ce sens, plusieurs activités ont eu lieu au cours de l'année.

/ Conférence d'Alain Geldron de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) aux employés de RECYC-QUÉBEC

/ Développement d'un appel de propositions sur la transition vers l'économie circulaire

/ Évaluation des opportunités d'intégration de l'économie circulaire aux activités de RECYC-QUÉBEC

/ Organisation d'une session sur l'économie circulaire dans le cadre du Salon des technologies environnementales du Québec (TEQ)

/ Membre actif au comité de direction du Pôle québécois sur l'économie circulaire de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC)

/ Participation aux Assises de l'économie circulaire (France)

/ Participation au groupe de travail sur l'économie circulaire du Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG)

/ Participation à l'évaluation d'une formation sur l'économie circulaire subventionnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec (MÉSI)

/ Présentation de l'économie circulaire au conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC

/ Salon des TEQ : conférence sur « L'économie circulaire à l'échelle des territoires »

¹ Source: l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire



« NOUS NOUS RÉFÉRONS
AUX ÉTUDES PRODUITES
PAR RECYC-QUÉBEC QUI NOUS
PROCURENT UNE SOURCE
FIABLE DE RENSEIGNEMENTS.
CES CONNAISSANCES NOUS
SONT UTILES ET NOURRISSENT
NOTRE RÉFLEXION EN CE
QUI CONCERNE LES DÉFIS
ET ENJEUX EN MATIÈRE DE
RECYCLAGE. »

M. MARTIN CARON

2^e vice-président

Union des producteurs agricoles

UN CARREFOUR D'INFORMATION ET D'EXPERTISE

En s'impliquant dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des matières résiduelles, la réalisation d'études s'avère utile pour les différents publics avec qui RECYC-QUÉBEC collabore. Voici un aperçu des études réalisées au cours de la dernière année.

/ Analyse environnementale du cycle de vie de contenants de bière au Québec (mise à jour de l'étude de 2010)

/ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013

/ Document d'information sur le bannissement des sacs d'emplètes à usage unique

/ Guide de bonnes pratiques visant à limiter les odeurs liées à la production de matières résiduelles fertilisantes, à leur stockage et leur épandage en milieu agricole

/ Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV

/ Pratiques favorisant la récupération des matières organiques dans les ICI

/ Technologies de déemballage des produits alimentaires périmés - Rapport et fiches techniques

/ Utilisations municipales des matières résiduelles organiques

/ Utilisations des matières organiques résiduelles par le secteur de l'horticulture ornementale

/ Et sept thèses universitaires par des étudiants de deuxième et troisième cycle ayant reçu une bourse d'études de RECYC-QUÉBEC pour la réalisation de travaux et de recherches qui permettront d'améliorer les connaissances ou de développer le savoir-faire dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles.

Une bonne segmentation du public cible est la clé d'une stratégie de marketing social réussie!

C'est dans ce contexte que l'étude Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV a été présentée lors de la 1^{re} édition du colloque Agents of Change Summit, qui avait lieu à San Diego en Californie. L'événement rassemblait une communauté de scientifiques et de praticiens qui utilisent le marketing et les technologies pour inciter les citoyens à adopter de saines habitudes de vie. De plus, lors de l'événement, l'étude a été citée comme étant exemplaire.



Qualité garantie pour les matières organiques

Préoccupée par le besoin de développer les marchés pour les composts de qualité au Québec, RECYC-QUÉBEC a participé à la révision de la norme sur les amendements organiques (composts) CAN/BNQ 0413-200 et de son programme de certification par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Il s'agit d'une norme volontaire qui permet aux fabricants de composts de certifier leurs produits afin d'en garantir la qualité auprès des utilisateurs.

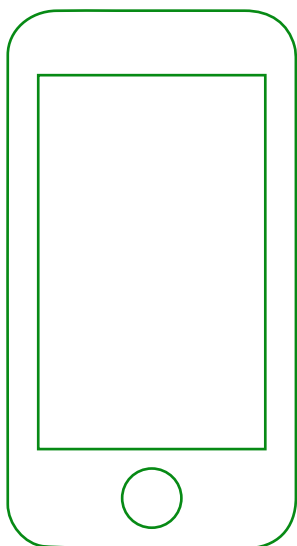
« DANS L'ONGLET CITOYENS
DU NOUVEAU SITE WEB DE
RECYC-QUÉBEC, JE TROUVE
FACILEMENT CE QUE JE
CHERCHE ET PLUS ENCORE !
LE SITE EST CONVIVIAL
ET REMPLI D'INFORMATIONS.
ON S'EST VRAIMENT MIS
DANS MA PEAU POUR
FACILITER MES GESTES DE
RECYCLAGE AU QUOTIDIEN. »

MME MÉLINA CHASLES
Citoyenne de Saint-Bruno-de-Montarville



DES CIBLES REJOINTES

En janvier 2015, RECYC-QUÉBEC présentait la toute nouvelle mouture de son site web. Complètement revu et transformé, le site offre une expérience utilisateur optimale et présente un contenu à la fois riche et pertinent.



/ **Une ergonomie réfléchie**, notamment grâce aux menus simplifiés et au moteur de recherche performant.

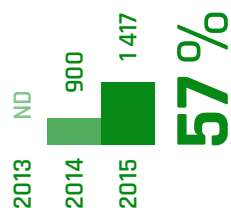
/ **Un contenu adapté** aux types de clientèles: citoyens, municipalités, entreprises et organismes.

/ **Un design adaptatif** qui s'ajuste peu importe le type d'appareils utilisés: tablette, ordinateur de bureau, téléphone intelligent.

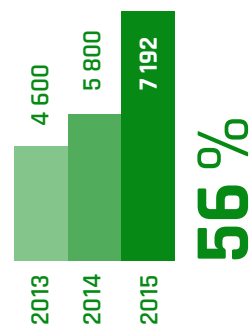
RECYC-QUÉBEC évalue présentement la faisabilité d'une application qui permettrait d'accompagner les citoyens afin qu'ils trouvent le bon point de récupération pour ses matières. L'intégration de contenu géolocalisable permettrait de dénicher le point de dépôt le plus près pour chaque matière et faciliterait le geste du citoyen.

De plus, RECYC-QUÉBEC est de plus en plus active sur les médias sociaux.

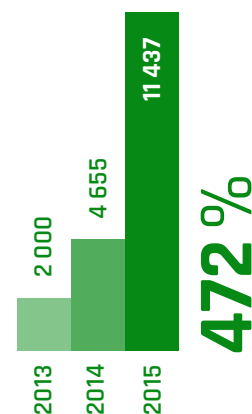
AUGMENTATION DEPUIS 2013 -



LINKEDIN abonnés -



TWITTER abonnés -



FACEBOOK mentions «j'aime» -



« DEPUIS SA MISE EN PLACE, JE SUIS UN PARTENAIRE ACTIF DU PROGRAMME DE RECYCLAGE DE PNEUS QUI A CONNU PLUSIEURS SUCCÈS AU QUÉBEC. ON A CRÉÉ UNE INDUSTRIE SPÉCIALISÉE DANS LE RECYCLAGE DE PNEUS HORS D'USAGE ET ON A ÉLIMINÉ DES DÉPÔTOIRS DE PNEUS. MAINTENANT, ON EST RENDU À INNOVER POUR DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PRODUITS FABRIQUÉS À PARTIR DE PNEUS HORS D'USAGE. COMME PAR LE PASSÉ, NOUS POUVONS COMPTER SUR LA COLLABORATION DE RECYC-QUÉBEC POUR NOUS APPUYER DANS CE PROJET. »

M. PIERRE POULIN

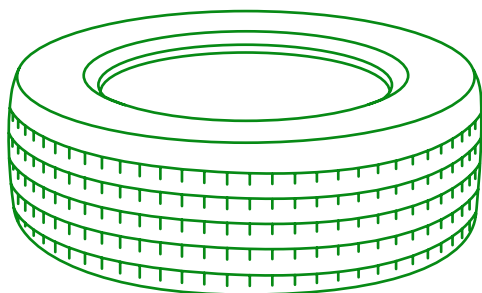
Président-directeur général
Dynamat

UN APPUI POUR LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

Programme des pneus hors d'usage

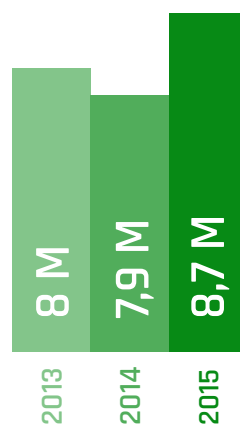
LE QUÉBEC EST LA PROVINCE CANADIENNE LA PLUS PERFORMANTE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES PNEUS HORS D'USAGE.

Elle est aussi une des plus avancées technologiquement puisque 93% de tous les pneus récupérés par le programme ont été acheminés au recyclage, et 7% à la valorisation énergétique (les pneus servant de carburant alternatif).



Les pneus sont envoyés à des recycleurs québécois et transformés en une panoplie de produits: tapis de dynamitage, tapis d'étable ou d'usine, sous-tapis, revêtements de sol et pour des surfaces sportives, etc.

QUANTITÉ DE PNEUS RÉCUPÉRÉS ET RECYCLÉS



Consignation

RECYC-QUÉBEC gère le programme de consignation des contenants de bière et de boissons gazeuses. Le programme consiste, pour les embouteilleurs, brasseurs, détaillants et consommateurs de bière et de boissons gazeuses, à percevoir ou payer une consigne sur les contenants, et à la récupérer lorsqu'ils retournent ces derniers vides.

/ Depuis trois ans, le taux combiné de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses dépasse les **70%**.

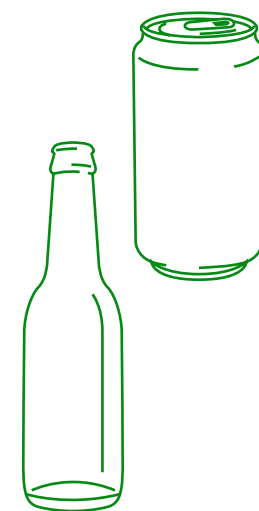
/ Pour sa part, le taux de récupération des contenants à remplissage multiple (CRM) se maintient de façon constante à **98%** depuis dix ans.

CRU

70%

CRM

98%



Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Depuis le 14 juillet 2012, selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), chaque entreprise doit mettre en place un programme de récupération et de valorisation des produits qu'ils mettent sur le marché. Toutefois, les entreprises peuvent être exemptées de mettre en place un programme individuel si elles adhèrent à un organisme de gestion reconnu (OGR) par RECYC-QUÉBEC.

Au Québec, il y a cinq OGR, un pour chacun des secteurs visés par la REP. Depuis le 1^{er} avril 2014, RECYC-QUÉBEC s'est vu confier le mandat officiel de suivi de l'ensemble des programmes individuels et des organismes de gestion reconnus.

Depuis que les programmes existent, un total de plus de 95 000 tonnes de produits en fin de vie ont été récupérés et valorisés (lampes au mercure, piles, appareils électroniques, peintures et huiles).

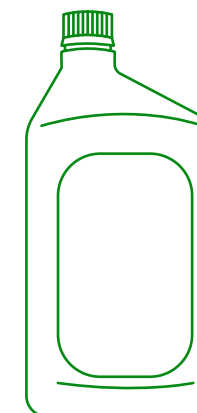
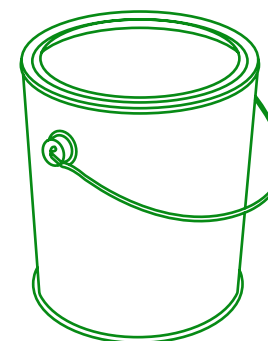
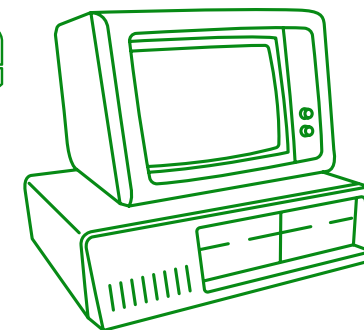
Si l'on exprime cette quantité en fonction de la population du Québec de 2015, chaque citoyen a permis de détourner de l'enfouissement plus de 11,5 kg. Une augmentation de 5% par rapport à 2014.

95 000

TONNES

DE PRODUITS ONT ÉTÉ
RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS

DEPUIS L'IMPLANTATION
DE LA REP, PLUS DE 5 000
POINTS DE DÉPÔT, TOUT
PRODUIT CONFONDU,
SONT À LA DISPOSITION
DES CITOYENS À LA GRANDEUR
DU QUÉBEC, CE QUI ASSURE
UNE ACCESSIBILITÉ ET UNE
FACILITÉ POUR SE DÉPARTIR
DE LA MATIÈRE.



Les données globales de récupération proviennent des cinq programmes pour les organismes de gestion reconnus (OGR) ainsi que des sept programmes pour des entreprises individuelles : Bell et Québecor, pour les produits électroniques; Ikea, pour les lampes au mercure et les piles; Crevier, Paquet et fils, Canadian Tire, Safety-Kleen pour les huiles et contenants.

LA

GOUVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINIS- TRATION

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement du Québec. Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans et le président du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans. Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables. Le conseil a notamment pour fonction d'examiner et d'approuver le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société, en plus de nommer ses dirigeants. Il veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent – le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines – et au comité ad hoc de planification stratégique. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités. Au cours de l'année 2015-2016, le conseil d'administration a tenu neuf réunions et ses comités, vingt réunions.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINIS- TRATION

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétences et d'expérience des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres. Il veille au respect des règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs. À la suite d'un exercice de révision, il a recommandé l'approbation du code de déontologie des employés par le conseil d'administration. Le comité est présidé par monsieur Michel Giroux, vice-président du conseil d'administration. Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année financière.

Comité de vérification

En plus de faire des recommandations au conseil d'administration concernant l'approbation des états financiers, le comité a pour fonction de s'assurer que ceux-ci reflètent fidèlement la situation financière de la Société et que les pratiques comptables et les mécanismes de contrôle sont adéquats et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources. Au cours de l'année, il a rencontré l'auditeur externe de la Société, le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré le vérificateur interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques ainsi que le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il a pris connaissance des responsabilités de la Société par rapport aux mesures de contrôle des dépenses et aux mesures de gestion et de contrôle des effectifs et a pris acte de celles qu'a préconisées la direction. Le comité est présidé par monsieur Michel Delisle. Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le comité de vérification a tenu six réunions.

Comité des ressources humaines

Le comité est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés. Au courant de l'année 2015-2016, il a contribué à la sélection des dirigeants, a élaboré les attentes à l'endroit du président-directeur général et concouru à l'évaluation de son rendement. Le comité a fait un suivi des dossiers traitant des ressources humaines, a examiné la rémunération globale des employés et a été attentif à l'évolution des négociations en vue du renouvellement de leur convention collective. Le comité des ressources humaines a échangé sur les modifications à apporter à la structure organisationnelle au cours de l'année financière subséquente. Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à six reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation.

Comité ad hoc de planification stratégique

Le conseil d'administration a créé à l'automne 2015 un comité ad hoc dont le mandat consiste à approfondir la réflexion stratégique, à entamer le processus d'élaboration d'une planification stratégique et à proposer au conseil d'administration des orientations pour ledit plan stratégique. Les membres du comité se sont penchés sur les enjeux, les possibilités, les forces et les faiblesses, la mission et la vision de la Société. Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à cinq reprises afin d'exercer son mandat. Ses travaux suivent leur cours.

Audit externe et indépendance des auditeurs

Les travaux d'audit externe de RECYC-QUÉBEC sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

ADMINISTRATEURS	CONSEIL		COMITÉS DU CONSEIL							
			COMITÉ DE VÉRIFICATION		COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE		COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES		COMITÉ AD HOC DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	
Nombre de réunions	9		6		4		6		5	
	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences
Josée Duplessis ^{(1) (4)}	9	8								
Marie Cloutier ⁽²⁾	3	3								
Dany Michaud ⁽³⁾	4	4								
Michel Delisle ^{(1) (4)}	9	9	6	6	4	4			5	4
Sylvain Dorais ^{(1) (4)}	9	6					6	3		
Michel Giroux ^{(1) (4)}	9	8			4	4				
Claudia Goulet ^{(1) (4)}	9	7	6	6						
Monique Laberge ^{(1) (4)}	9	9			4	4	6	6	5	5
Valérie Racine ^{(1) (4)}	9	9					6	6	5	5
Yanick Vaillancourt ^{(1) (4)}	9	8	1	1			5	5	5	5

1) Membres indépendants au sens de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

2) Madame Marie Cloutier a été nommée le 22 avril 2015 à titre de présidente-directrice générale par intérim et membre du conseil.

3) Monsieur Dany Michaud a été nommé le 5 octobre 2015 à titre de président-directeur général et membre du conseil.

4) À l'exception du titulaire du poste de président-directeur général, qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les administrateurs siègent au conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Les membres ont droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

pour l'exercice 2015-2016

NOM ET TITRE	SALAIRE ANNUEL DE BASE, CONTRACTUEL	SALAIRE RÉELLEMENT VERSÉ PENDANT L'ANNÉE ¹	PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION VARIABLE	AUTRES AVANTAGES ²
Dany Michaud Président-directeur général Début de mandat 3 octobre 2015	180 911 \$	86 676 \$	-\$	1 555 \$
Marie Cloutier Vice-présidente	132 310 \$	139 544 \$	-\$	4 416 \$
Anna Walkowiak Vice-présidente	120 945 \$	64 392 \$	-\$	1 512 \$
Guy Tremblay Directeur bureau de projets	112 160 \$	112 584 \$	-\$	1 657 \$
Marie Tardif Directrice, secrétariat général et affaires juridiques	108 119 \$	109 013 \$	-\$	6 121 \$

1) correspond au salaire réellement versé, tenant compte des périodes réelles d'emploi, congés fériés, vacances, assurance salaire et rétro, s'il y a lieu.

2) correspond à la contribution de l'employeur au régime d'assurance, stationnement et autres avantages.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINIS- TRATION

KARINE JOIZIL

/ Présidente du conseil depuis le 20 avril 2016

/ Nomination au conseil : 20 avril 2016

/ Fin de mandat : 19 avril 2021

/ Statut : Administratrice indépendante

Membre du Barreau du Québec depuis 2001, M^{re} Karine Joizil pratique sa profession dans les domaines du droit public, du droit de la santé, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du droit corporatif et commercial, de la propriété intellectuelle et des recours collectifs. À plusieurs reprises, elle a été conférencière et chargée de cours à l'École du Barreau du Québec. Elle exerce actuellement le droit au sein de la firme Belleau Lapointe, après l'avoir pratiqué antérieurement dans un grand cabinet international. Parallèlement, elle s'engage activement dans sa communauté. Elle a reçu le prix Jeune leader politiquement engagé de la Jeune Chambre de commerce haïtienne, le prix Avocate de l'année dans la catégorie Litige civil et commercial pour l'Association du Jeune Barreau de Montréal et a été en 2007 désignée lauréate du Mois de l'histoire des Noirs. Elle est membre du conseil d'administration de Tangente. M^{re} Joizil détient également un diplôme d'études supérieures en administration publique.

JOSÉE DUPLESSIS, ASC

/ Présidente du conseil jusqu'au 20 avril 2016

/ Nomination au conseil : 15 janvier 2014

/ Statut : Administratrice indépendante

Ancienne présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, madame Josée Duplessis fut responsable des dossiers de l'environnement, du développement durable et des milieux naturels pour le territoire de l'île de Montréal. Elle a occupé plusieurs postes tels que membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal et du conseil d'agglomération, membre de la commission permanente sur les finances et l'administration et présidente du comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal. Sociologue de formation, elle a obtenu un MBA pour cadres des universités McGill et HEC Montréal en 2016. Administratrice de sociétés et gestionnaire d'entreprises depuis presque vingt ans, madame Duplessis suit de près l'évolution de la conscience environnementale dans les sociétés industrialisées. Ses compétences recherchées d'analyse et de compréhension de l'environnement économique, social et culturel lui servent à appliquer les meilleures stratégies de développement à l'économie verte. Josée Duplessis est actuellement directrice de cabinet du ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social et administratrice de l'organisme Conservation de la nature du Québec.

MICHEL GIROUX

/ Vice-président du conseil
/ Président du comité de gouvernance
et d'éthique
/ Nomination au conseil : 29 mai 2013
/ Fin de mandat : 28 mai 2016
/ Statut : Administrateur indépendant

M^e Michel Giroux, membre du Barreau du Québec depuis 1972, a exercé sa profession en pratique privée dans différents cabinets. Depuis le 1^{er} mai 2015, il est avocat à la retraite. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la Municipalité de Lac-Beauport dans la région de la Capitale-Nationale de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre de l'exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, M^e Giroux a été administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de la Mutuelle des municipalités du Québec (2003-2009), administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est aussi membre du comité assurance relevant du conseil d'administration de la Mutuelle de municipalités du Québec.

DANY MICHAUD, MBA

/ Président-directeur général
/ Nomination au conseil : 5 octobre 2015
/ Fin de mandat : 4 octobre 2020

Spécialisé en gestion des opérations et de la production (GOP) ainsi que dans le secteur des ressources humaines, monsieur Dany Michaud est diplômé des HEC et détenteur d'un MBA de l'Université du Québec à Montréal. Il a également été reconnu par le projet Créateurs de valeurs des HEC pour ses réalisations exemplaires en développement durable. Dany Michaud a acquis au cours des quinze dernières années une solide expertise professionnelle auprès d'entreprises privées et communautaires du secteur agroalimentaire. À la barre de Moisson Montréal de 2011 à 2015, monsieur Michaud a fait franchir à cette grande banque alimentaire une nouvelle étape de son développement en mettant l'accent sur l'amélioration continue des services à la communauté et le respect de l'environnement.

Il y a notamment coordonné la mise à niveau des installations et des opérations, élaboré des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de l'organisation et instauré plusieurs programmes de reconnaissance pour les employés. Aujourd'hui président-directeur général de RECYC-QUÉBEC, monsieur Dany Michaud compte une vaste expérience en gestion de projet dont il fait bénéficier la Société. Ses profondes valeurs environnementales et humaines favoriseront la mise en place de solutions durables dans la chaîne de valeurs de RECYC-QUÉBEC.

Dany Michaud s'implique également à titre de membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus.

MARIE CLOUTIER

/ Présidente-directrice générale par intérim
/ Nomination au conseil : 22 avril 2015
/ En poste jusqu'au 4 octobre 2015

Exerçant de facto les fonctions de présidente-directrice générale à compter du 3 mars 2015 à la suite d'une désignation par le conseil d'administration, madame Marie Cloutier a été nommée par le Conseil des ministres à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim à compter du 22 avril 2015. Madame Cloutier est une dirigeante chevronnée ayant une expérience de haut niveau au sein d'organisations nationales et internationales actives dans les secteurs de l'énergie, de la santé, de la culture et du développement durable. Diplômée en commerce de l'Université McGill, elle a occupé plusieurs postes de direction dans des domaines où les enjeux sont complexes et multiples, notamment au sein du Congrès mondial de l'énergie. D'abord vice-présidente aux communications, puis à la mise en marché et à la performance des lignes d'affaires chez RECYC-QUÉBEC, madame Cloutier a été une actrice clé pour l'organisation, projetant ainsi RECYC-QUÉBEC à l'avant-plan de la gestion des matières résiduelles.

MICHEL DELISLE, CPA, CA, MBA

/ Président du comité de vérification à compter du 26 janvier 2016
/ Membre du comité de vérification jusqu'au 26 janvier 2016
/ Membre du comité de gouvernance et d'éthique
/ Nomination au conseil : 29 mai 2013
/ Fin de mandat : 28 mai 2016
/ Statut : Administrateur indépendant

Monsieur Michel Delisle, comptable agréé, détient une maîtrise en gestion stratégique de la London Business School. Il cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprises, des services financiers et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant près de douze ans, il possède une expérience professionnelle couvrant le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projet et la planification stratégique. Il est actuellement chef des finances et de l'administration au sein d'ER Gestion Rénovation, une entreprise du domaine de la construction résidentielle et commerciale. Ayant siégé à différents conseils d'administration, il est président de l'Association de hockey mineur de Mont-Royal et Outremont et membre du conseil de la Fondation du Collège de Maisonneuve.

SYLVAIN DORAIS

/ Membre du comité des ressources humaines
/ Nomination au Conseil : 29 mai 2013
/ Fin de mandat : 28 mai 2016
/ Statut : Administrateur indépendant

M^e Sylvain Dorais, membre du Barreau du Québec, possède plus de quinze ans d'expérience en litige civil et commercial et en droit du travail, domaines où il agit notamment comme négociateur patronal pour la conclusion de conventions collectives dans le secteur privé. Après avoir été clerk à la Cour d'appel du Québec et avocat dans un grand cabinet du centre-ville de Montréal, M^e Dorais fonde son propre bureau en 2002 avant de se joindre à l'étude GWBR en 2015 comme responsable du secteur litige. Il représente ses clients devant les tribunaux administratifs et judiciaires du Québec, mais encourage aussi la résolution alternative des conflits par des séances de conciliation et de médiation. Il est diplômé en science politique de l'Université du Québec à Montréal (1993) et en droit de l'Université de Montréal (1996). Au cours de ses études, il a été journaliste pour des publications et médias électroniques.

CLAUDIA GOULET, CPA, CMA, LL. M. FISC

/ Présidente du comité de vérification jusqu'au 26 janvier 2016
/ Membre du comité de vérification à compter du 26 janvier 2016
/ Nomination au conseil : 30 novembre 2011
/ Fin de mandat : 29 novembre 2015
/ Statut : Administratrice indépendante

Madame Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001. Depuis 1995, elle a travaillé en comptabilité dans différentes entreprises et comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans, avant de prendre la direction de l'entreprise familiale en 2006. Madame Goulet est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie, une compagnie manufacturière du domaine de la combustion et de l'énergie. Madame Goulet, administratrice de sociétés certifiée (ASC), a suivi le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle est membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec.

MONIQUE LABERGE

/ Présidente du comité des ressources humaines
/ Présidente du comité ad hoc de planification stratégique
/ Membre du comité de gouvernance et d'éthique
/ Nomination au conseil : 16 janvier 2007
/ Renouvellement : 29 mai 2013
/ Fin de mandat : 28 mai 2016
/ Statut : Administratrice indépendante

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement de la Commission scolaire de Jonquière. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire De La Jonquière. Madame Laberge est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, de l'Appui Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement régional de citoyennes et citoyens pour la sauvegarde de l'environnement de Saguenay et du Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.

VALÉRIE RACINE, CRHA, MBA

/ Membre du comité des ressources humaines
/ Membre du comité de planification stratégique
/ Nomination au conseil : 29 mai 2013
/ Fin de mandat : 28 mai 2016
/ Statut : Administratrice indépendante

Détentrice d'une maîtrise en administration, madame Valérie Racine occupe un poste en conseil stratégique au bureau de la présidence du Mouvement Desjardins. Ayant travaillé près de vingt ans en développement organisationnel, elle a notamment contribué à des stratégies et approches au regard d'enjeux de transformation, d'évolution de culture organisationnelle et de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de sociétés). Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires, et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Elle s'implique auprès de groupes souhaitant faire avancer le monde du travail par la diversité et l'innovation. Madame Racine s'engage dans la communauté par la sensibilisation à la protection de l'environnement.

YANICK VAILLANCOURT, ING., P. ENG

- / Membre du comité des ressources humaines jusqu'au 26 janvier 2016
- / Membre du comité de vérification à compter du 26 janvier 2016
- / Nomination au conseil : 29 mai 2013
- / Fin de mandat : 28 mai 2016
- / Statut : Administrateur indépendant

Monsieur Vaillancourt est ingénieur en électricité en pratique privée. Il possède une expérience de travail très diversifiée, au sein d'entreprises de toutes tailles, dans plusieurs secteurs d'activité. Présent dans le secteur du bâtiment depuis plus de vingt ans, il est aujourd'hui un expert reconnu en électricité. Son champ de pratique couvre les centres de données et autres bâtiments spécialisés, la sécurité des travaux d'électricité, les études, les expertises et la normalisation. Il pratique également le génie ailleurs au Canada. Diplômé en génie électrique et en gestion de l'ingénierie de l'Université de Sherbrooke, il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a commencé sa carrière dans le secteur industriel, en électricité et en automatisation. Il y a agi principalement comme agent de changement.

Il en conserve des réflexes d'innovation, apportant un regard différent et une valeur ajoutée à ses services, dans des milieux parfois conservateurs. Il a aussi enseigné au collégial et à l'université. En plus du Québec, il a travaillé au Gabon (Afrique) et à New York (États-Unis). Administrateur de sociétés, il a développé ou redressé plusieurs associations, organismes, comités et entreprises, tant des OBNL que des sociétés publiques, gouvernementales ou privées. Il est aussi membre fondateur de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada et a siégé à son conseil d'administration pendant deux ans.

Par décret gouvernemental, le gouvernement a procédé, le 20 avril 2016, à la nomination, en vigueur à cette date, de trois nouveaux membres au conseil d'administration, soit madame Karine Joizil, à titre de présidente du conseil d'administration, et mesdames Julie Lemieux et Marjorie Michel.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

SECTION I

Définitions et dispositions générales

Définitions

1 Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :

a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres ;

b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage ;

c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société ;

d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société ;

e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté ;

f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;

g) « Loi » désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :

I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait ;

II) soit une personne morale et, selon le cas :

i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,

ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,

iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii) ;

- i) « Règlement » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
 - j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage, tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
 - k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).
- 2 Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

- 3 La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
- 4 Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

- 5 L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION II

Interprétation

- 6 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 7 Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
- 8 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

Section III

Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

- 9 Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

- 10 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
- 11 L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 12 L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 13 Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

- 14 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 15 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son

intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

- 16 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
- 17 L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
- 18 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

Section IV Divulgateion

Définitions

- 19 La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
 - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
- 20 Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.
- 21 L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
- d) les postes d'administrateur qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
- e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 22 Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

Section V Dispenses

Définitions

- 23 Le présent code ne s'applique pas :
 - a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
 - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
 - e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

Section VI Dispositions finales

- 24 Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

- 25 Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

- 26 Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Société québécoise de récupération et de recyclage est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (ci-après appelés «Loi» et «Règlement»).

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, la Société a reçu quatorze demandes d'accès aux documents. Treize de ces demandes ont été traitées dans le délai imparti par la Loi. Une seule demande a fait l'objet d'un refus motivé en vertu des articles 9, 29.1 et 37 de la Loi. Un dossier a conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information, laquelle révision suit son cours. Aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été formulée.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au Règlement, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents. Y apparaissent également différents documents, tels : l'organigramme; les renseignements relatifs aux baux de locaux occupés par RECYC-QUÉBEC; la description des

services offerts, y compris dans le cadre de programmes qu'elle administre; les études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte considérés comme présentant un intérêt pour l'information du public; divers lois, règlements, directives et politiques.

Politique de financement des services publics

La Société connaît le coût total de chacun des services tarifés offerts. Les dépenses des principaux programmes ont toutes été récupérées à 100 %, soit : le droit environnemental sur les pneus, les ententes sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bières et de boissons gazeuses et la compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

Faits saillants et explications des résultats financiers 2015-2016

La Société présente un excédent de 2 635 500 \$ pour l'exercice 2015-2016 comparativement à un excédent budgété de 307 000 \$. Les revenus de l'exercice de 40,3 millions \$ sont toutefois moins élevés qu'anticipés lors de l'établissement des budgets (43,9 millions \$) et plus élevés que du dernier exercice financier (34,7 millions \$). Les charges sont également moindres à 37,7 millions \$ comparativement aux charges budgétées (43,6 millions \$) et plus élevées à l'exercice dernier (34,5 millions \$).

La Société ayant un modèle d'affaires, où nos revenus sont généralement obtenus en refacturant le coût de nos services et dépenses, la baisse des revenus est donc directement liée à des charges moindres que prévus, principalement pour les contributions dans le cadre de la gestion des matières résiduelles.

Il est à noter que les revenus de consignation sont plus élevés cette année comparativement à l'exercice dernier, principalement par la récupération de somme due de 1,8 million \$ sur la base des surplus de deux années de l'entente sur les boissons gazeuses.

Les principales catégories de dépenses où les montants ont été moindres que budgétés sont les suivantes :

- Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles sont moindres de 6,9 millions \$, car les versements d'aides financières pour les projets subventionnés n'ont pas rencontré les critères de versements aussi rapidement que nous l'avions prévu, et les demandes d'aide ont été moins élevées.
- Contributions dans le programme de gestion des pneus hors d'usage sont de 1 million \$ plus élevées, notamment causées par un volume de pneus récupérés plus élevé qu'anticipé.

LES ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION
ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

De l'exercice clos le 31 mars 2016

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'audit des états financiers de la Société a été effectué par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la nature et l'étendue de cet audit et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.



Dany Michaud
Président-directeur général



Alain Picard, CPA, CGA
Vice-président Administration - Finances
Québec, le 1^{er} septembre 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA

Vérificateur général adjoint
Québec, le 1^{er} septembre 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

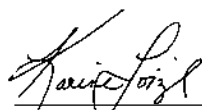
	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
REVENUS			
Droit environnemental sur les pneus	18 808 645 \$	19 679 609 \$	18 801 726 \$
Contributions du gouvernement du Québec	15 648 571	9 259 458	7 270 590
Consignation des contenants à remplissage unique (note 3)	4 671 000	7 093 660	4 198 206
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 107 412	2 069 242	1 681 859
Placements (note 4)	1 994 600	1 903 334	2 103 671
Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	393 000	218 424	445 972
Autres	273 500	132 762	228 283
	43 896 728	40 356 489	34 730 307
CHARGES			
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (note 5)	17 796 000	18 780 798	17 678 828
Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles (note 6)	12 792 910	6 367 984	5 555 748
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (note 7)	1 247 412	1 333 723	810 294
Études et acquisitions de connaissances	842 005	401 122	251 348
Soutien au système de consignation	-	9 253	143 418
Traitements et avantages sociaux	7 471 593	8 301 502	7 782 435
Fonctionnement (note 8)	3 006 321	2 235 185	1 850 517
Communications, éducation et sensibilisation	433 706	291 453	432 761
	43 589 947	37 721 020	34 505 349
Excédent de l'exercice	306 781	2 635 469	224 958
Excédent cumulé au début de l'exercice	53 680 869	53 680 869	53 455 911
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 17)	53 987 650 \$	56 316 338 \$	53 680 869 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	10 687 215 \$	15 275 673 \$
Placements (note 10)	77 298 845	76 752 693
Créances à recevoir (note 11)	13 325 367	8 650 626
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	13 173 871	9 621 714
	114 485 298	110 300 706
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 12)	5 167 431	6 662 995
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	2 751 794	6 567 736
Revenus reportés (note 13)	40 230 827	33 302 488
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation (note 14)	12 227 574	11 707 357
	60 377 626	58 240 576
ACTIFS FINANCIERS NETS	54 107 672	52 060 130
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 15)	1 765 001	1 471 276
Charges payées d'avance	443 665	149 463
	2 208 666	1 620 739
EXCÉDENT CUMULÉ (NOTE 17)	56 316 338 \$	53 680 869 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 20)		
ÉVENTUALITÉS (NOTE 21)		

Pour le conseil d'administration,


M^{re} Karine Joizil
Présidente


Michel Delisle, CPA, CA, MBA
Administrateur

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	306 781 \$	2 635 469 \$	224 958 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 010 361)	(688 348)	(532 451)
Amortissement des immobilisations corporelles	505 000	384 444	344 717
(Gain) Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		(3 131)	2 249
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		13 310	7 341
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles		-	(25 816)
	(505 361)	(293 725)	(203 960)
Acquisition des charges payées d'avance		(443 665)	(289 333)
Utilisation des charges payées d'avance		149 463	268 557
		(294 202)	(20 776)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(198 580)	2 047 542	222
Actifs financiers nets au début de l'exercice	52 060 130	52 060 130	52 059 908
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	51 861 550 \$	54 107 672 \$	52 060 130 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	2 635 469 \$	224 958 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Perte (Gain) à la disposition de placements	711 062	(172 437)
(Gain) Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	(3 131)	2 249
Amortissement des immobilisations corporelles	384 444	344 717
Revenus reportés de programmes	6 928 339	6 298 190
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	(25 816)
Ajustement des placements au taux d'intérêts effectifs	(212 410)	806 315
	10 443 773	7 478 176
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 18)	(13 312 389)	(1 637 185)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 868 616)	5 840 991
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements	(35 712 221)	(44 901 080)
Disposition de placements	34 667 417	44 689 183
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(1 044 804)	(211 897)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(688 348)	(483 951)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	13 310	7 341
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(675 038)	(476 610)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 588 458)	5 152 484
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 275 673	10 123 189
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 9)	10 687 215 \$	15 275 673 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 2 440 562 \$ (2015: 2 729 789 \$).

NOTES COMPLÉ- MENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

Fiduciaire

La Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
À recevoir des organismes de financement agréés	142 803 461 \$	-\$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	142 803 461 \$	-\$

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, les revenus de programmes, la moins-value durable sur les placements et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes de ventes à recevoir), les contributions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception du dépôt sur contrat et des avantages sociaux) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Revenus

Revenus affectés

Le droit environnemental sur les pneus et les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus reportés de programmes représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées lorsque les transferts sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Les transferts sont constatés à titre de revenu sauf, et dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les contributions du gouvernement du Québec sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé au poste Contributions du gouvernement du Québec, à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Consignation et autres services

Les revenus de la consignation des contenants de remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Les gains et pertes à la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Charges

Contributions aux programmes

Les contributions liées aux programmes des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles, pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode de l'amortissement au taux d'intérêts effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Passifs

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignés correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignés et sur la moyenne quotidienne des consignés remboursés (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime de 2 ¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2016	2015
Pénalités	2 600 035 \$	2 289 912 \$
Quote-part des excédents	1 174 956	(424 456)
Récupération des frais de gestion	660 847	825 101
Autres revenus de consignation	2 657 822	1 507 649
	7 093 660 \$	4 198 206 \$

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2016	2015
Intérêts sur placements	2 583 165 \$	1 676 351 \$
(Perte) Gain à la disposition de placements	(711 062)	172 437
Intérêts sur dépôts bancaires	31 231	254 883
	1 903 334 \$	2 103 671 \$

5. CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE

	2016	2015
Transport et entreposage	13 500 813 \$	11 851 631 \$
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	4 898 755	4 847 044
Vidage des sites	-	505 307
Frais d'administration sur la perception du droit	379 624	376 087
Frais généraux directs	1 606	98 759
	18 780 798 \$	17 678 828 \$

6. CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2016	2015
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	2 215 571 \$	2 581 317 \$
Performance des Industries, commerces et institutions (ICI) en gestion des matières résiduelles	419 050	909 797
Économie sociale et mobilisation des collectivités	1 379 260	1 034 357
Contributions pour les centres de tri québécois	1 812 721	593 018
Plan d'action du comité conjoint	232 361	108 366
Plan d'action pour le recyclage de la matière organique	253 641	328 893
Chantier portant sur la réduction à la source	15 380	-
Contributions à l'élaboration des plans de GMR	40 000	-
	6 367 984 \$	5 555 748 \$

7. COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	2016	2015
Communications, éducation et sensibilisation	913 440 \$	376 529 \$
Études et acquisitions de connaissances	314 965	374 040
Frais généraux directs	105 318	59 725
	1 333 723 \$	810 294 \$

8. FONCTIONNEMENT

	2016	2015
Honoraires professionnels et services contractuels	410 515 \$	234 599 \$
Loyers, taxes et assurances	685 708	640 196
Déplacements	150 271	99 480
Courriers et télécommunications	128 797	126 244
Locations, entretien et réparations d'équipements	49 220	40 552
Représentation, réunions et conférences	23 592	33 865
Honoraires de gestion des placements	156 524	152 556
Formation et perfectionnement	61 218	50 016
Fournitures et frais divers	49 652	45 005
Autoroute de l'information	80 242	70 484
Abonnements et cotisations	55 002	10 554
Amortissement des immobilisations corporelles	384 444	344 717
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	2 249
	2 235 185 \$	1 850 517 \$

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Encaisse	2 294 980 \$	1 607 018 \$
Équivalents de trésorerie	8 392 235	13 668 655
	10 687 215 \$	15 275 673 \$

Les équivalents de trésorerie représentent des unités de fonds communs de placement et les taux de rendement ont varié de 1,01% à 1,25% (2015: 1,17% à 1,50%).

10. PLACEMENTS

	2016	2015
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux nominaux se situant entre 1,30 % et 5,50 % (2015: 1,00 % et 6,25 %) et échéant à diverses dates jusqu'en mars 2021	77 298 845 \$	76 752 693 \$

Au 31 mars 2016, la juste valeur des placements s'établit à 78 070 161\$ (2015: 78 254 630\$).

11. CRÉANCES À RECEVOIR

	2016	2015
Droit environnemental sur les pneus	3 321 983 \$	3 303 042 \$
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	5 378 437	2 998 519
Taxes à la consommation à recevoir	934 673	1 234 706
Régime de compensation de la collective sélective	2 876 761	-
Autres débiteurs	190 604	452 873
Intérêts courus	622 909	661 486
	13 325 367 \$	8 650 626 \$

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	936 321 \$	2 453 968 \$
Contributions non remboursables - programmes des pneus	2 581 786	2 593 028
Traitements*	811 917	525 557
Avantages sociaux	799 657	1 073 442
Dépôt sur contrat	37 750	17 000
	5 167 431 \$	6 662 995 \$

*Ce poste inclut des allocations de transition et des allocations de départ aux membres de la direction au montant de 248 684\$ (2015: 136 372\$).

13. REVENUS REPORTÉS

	2016			
	SOLDE DE DÉBUT	APPORTS DE L'EXERCICE	CONSTATÉS À TITRE DE REVENUS	SOLDE DE FIN
Droit environnemental sur les pneus	27 926 102 \$	24 639 519 \$	(19 679 609) \$	32 886 012 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	389 721	924 964	-	1 314 685
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	4 946 665	3 152 707	(2 069 242)	6 030 130
Contributions du gouvernement du Québec	40 000	-	(40 000)	-
	33 302 488 \$	28 717 190 \$	(21 788 851) \$	40 230 827 \$

	2015			
	SOLDE DE DÉBUT	APPORTS DE L'EXERCICE	CONSTATÉS À TITRE DE REVENUS	SOLDE DE FIN
Droit environnemental sur les pneus	22 464 548 \$	24 263 280 \$	(18 801 726) \$	27 926 102 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	389 721	-	-	389 721
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	4 110 029	2 439 078	(1 602 442)	4 946 665
Contributions du gouvernement du Québec	40 000	-	-	40 000
	27 004 298 \$	26 702 358 \$	(20 404 168) \$	33 302 488 \$

14. PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION

	2016	2015
Remboursement de consignes	9 262 845 \$	8 855 307 \$
Versement de primes d'encouragement à la récupération	2 964 729	2 852 050
	12 227 574 \$	11 707 357 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 830 \$ de mobilier et équipements (2015: 112 184 \$), 144 366 \$ d'équipements informatiques (2015: 52 950 \$), 21 736 \$ de logiciels (2015: 13 538 \$), 0 \$ d'améliorations locatives (2015: 9210 \$) et pour 521 416 \$ de développement en cours (2015: 344 569 \$). Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 75 299 \$ d'équipements informatiques (2015: 31 510 \$), 8 094 \$ de mobilier et équipements (2015: 93 616 \$), 0 \$ de logiciels (2015: 20 942 \$), 12 502 \$ d'améliorations locatives (2015: 33 217 \$) et 0 \$ de développement informatique (2015: 280 041 \$). Au cours de l'exercice 2015-2016, des développements informatiques pour le montant de 394 876 \$ (2015: 215 388 \$) et des améliorations locatives pour 0 \$ (2015: 195 907 \$) ont été mis en service.

En date du 31 mars 2016, le poste Fournisseurs et frais courus à payer n'inclut aucun montant liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (2015: 48 500 \$).

	2016		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Mobilier et équipements	592 016 \$	(459 629) \$	132 387 \$
Équipements informatiques	746 615	(453 648)	292 967
Améliorations locatives	530 000	(373 131)	156 869
Logiciels	419 021	(363 514)	55 507
Développement informatique	807 308	(244 525)	562 783
Développement en cours	564 488	-	564 488
	<u>3 659 448 \$</u>	<u>(1 894 447) \$</u>	<u>1 765 001 \$</u>
	2015		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Mobilier et équipements	599 279 \$	(429 241) \$	170 038 \$
Équipements informatiques	677 549	(415 104)	262 445
Améliorations locatives	542 502	(290 268)	252 234
Logiciels	397 285	(289 746)	107 539
Développement informatique	412 433	(171 361)	241 072
Développement en cours	437 948	-	437 948
	<u>3 066 996 \$</u>	<u>(1 595 720) \$</u>	<u>1 471 276 \$</u>

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour les années civiles 2015 et 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 626 955 \$ (2015: 594 911 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. EXCÉDENT CUMULÉ

	2016	2015
Excédent cumulé non réservé	54 527 838 \$	53 680 869 \$
Excédent cumulé réservé pour la modernisation de système *	1 788 500	-
	56 316 338 \$	53 680 869 \$

* Cette somme est réservée pour la modernisation de système pouvant réduire les GES et promouvoir l'économie circulaire.

18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2016	2015
Créances à recevoir	(4 674 741) \$	8 339 440 \$
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(3 552 157)	(7 291 242)
Charges à payer et frais courus	(1 495 564)	565 228
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	(3 815 942)	(3 732 957)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation	520 217	503 122
Charges payées d'avance	(294 202)	(20 776)
	(13 312 389) \$	(1 637 185) \$

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. Les ententes actuelles relativement aux locaux de Montréal et de Québec se terminent respectivement le 31 octobre 2017 avec une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans et le 31 mars 2021. La Société s'est également engagée à contribuer à une chaire de recherche sur les analyses de cycle de vie.

Le total des engagements au 31 mars 2016 est de 1 830 606 \$ (2015: 2 334 552 \$ pour les baux, 150 000 \$ pour la Chaire).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	BAUX	CHAIRE
2017	579 654 \$	50 000 \$
2018	452 903	-
2019	243 585	-
2020	249 336	-
2021	255 128	-
	<u>1 780 606 \$</u>	<u>50 000 \$</u>

21. ÉVENTUALITÉS

Poursuites et litiges

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en dommages et intérêts à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction après consultation auprès de ses avocats, estime que l'issue de ces poursuites est indéterminée. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Par ailleurs, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement l'ampleur des montants que la Société pourrait être appelée à payer compte tenu de la nature de ces poursuites.

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit notamment : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leur incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de notre politique de placements qui définit les placements autorisés, la catégorie,

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir et aux contributions à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous notre responsabilité. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir et les contributions à recevoir du gouvernement du Québec sont toutes inférieures à un an.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soient les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2016 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 398 395 \$ (2015 : 390 361 \$), respectivement.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

**LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

SUIVI DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015. POUR L'EXERCICE 2015-2016

En vigueur depuis 2009, le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC s'est terminé à l'exercice 2015-2016.

S'inscrivant directement dans la mission et les orientations stratégiques de la Société, ce plan a permis à l'organisation d'intégrer les principes de développement durable dans ses pratiques d'affaires tout en suscitant la participation de ses employés et de ses partenaires.

Les pages qui suivent présentent concrètement l'achèvement du plan, soit les activités réalisées au cours du dernier exercice pour chacune des quatorze actions inscrites au plan d'action.

En 2015-2016, la Société a à son actif plusieurs réalisations. Mentionnons celles en lien avec l'économie circulaire, la diffusion de sa politique de commandites et celle sur les événements écoresponsables, ainsi que la publication d'analyses du cycle de vie sur le verre mixte récupéré et sur les contenants de bière au Québec.

Finalement, au 31 décembre 2015, RECYC-QUÉBEC a alloué plus de 40 M\$ afin de soutenir un total de 1061 projets en gestion des matières résiduelles.

Pour connaître les objectifs gouvernementaux non retenus et les motifs qui justifient ces décisions, consultez l'annexe 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2015 de RECYC-QUÉBEC à l'adresse www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Dans sa volonté de poursuivre et d'approfondir sa démarche, RECYC-QUÉBEC a lancé son Plan d'action de développement durable 2016-2020.

Forte de son premier plan d'action, RECYC-QUÉBEC souhaite, avec ce plan, améliorer ses pratiques organisationnelles afin de favoriser une culture de développement durable en plus de soutenir et encourager ses partenaires à contribuer eux aussi à une société plus responsable.

Les prochaines étapes viseront donc la mise en œuvre de ce nouveau plan d'action.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL A

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

État d'avancement du Plan de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable - Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable

CIBLES

80% des employés de l'administration publique sensibilisés d'ici 2011

RÉSULTATS 2015-2016

Atteinte

Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable

100% du personnel sensibilisé d'ici 2011

Atteinte

Nombre d'initiatives rejoignant plus de 60% des employés

Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2015

Aucune initiative

Taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

50% du personnel ciblé formé d'ici 2013

Atteinte

Nombre d'activités destinées aux acteurs externes de RECYC-QUÉBEC

Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2015

Une initiative

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Poursuite du programme d'intégration des employés comportant une session d'information sur la démarche gouvernementale et le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC.
- + Participation à l'initiative #mardiDD sur Twitter.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

A

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique

ACTION 2

Faire valoir les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable, au moyen des activités de communication de RECYC-QUÉBEC

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre d'activités de communication

Nombre de personnes (ou d'organisations) par type de clientèles ayant été rejointes par des activités de promotion des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles

CIBLES

Trois activités par an jusqu'en 2015

Dix personnes ou organisations par type de clientèle ayant été rejointes par les activités de promotion

RÉSULTATS 2015-2016

Une activité

**Tournée régionale ICI ON RECYCLE!
(175 personnes)**

RÉALISATIONS EN 2015-2016

+ Réalisation d'une Tournée régionale comportant cinq arrêts permettant la remise des attestations au niveau 3 du programme [ICI ON RECYCLE!](#)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

A

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique

ACTION 3

Offrir une visibilité aux clientèles de RECYC-QUÉBEC qui se sont engagées dans une démarche de développement durable

/ COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre d'organisations ayant profité d'une visibilité de la part de RECYC-QUÉBEC

CIBLES

Dix organisations par an jusqu'en 2015

RÉSULTATS 2015-2016

89 nouvelles organisations attestées au niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Visibilité offerte aux 89 nouveaux attestés niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE! sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC, dans les médias sociaux et dans des communiqués.
- + Participation aux #mardiDD sur Twitter et sur les autres plateformes de médias sociaux, afin de souligner le travail d'organisations québécoises en développement durable et en gestion des matières résiduelles.
- + Commandite de plusieurs activités visant à reconnaître les efforts de certaines organisations, notamment le gala Les Vivats et le Gala Envirolys.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

B

Encourager la mise en place de pratiques et de technologies conséquentes avec le développement durable

ACTION 4

Par le support et la reconnaissance de pratiques ou de technologies de développement durable, favoriser l'intégration de nouvelles approches en gestion des matières résiduelles au Québec et aux programmes de RECYC-QUÉBEC

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre d'implications dans des initiatives (ex.: recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable

CIBLES

Trois implications par an

RÉSULTATS 2015-2016

Quatre implications

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Remise de quatre mentions «réduction à la source» via le programme [ICI ON RECYCLE!](#)
- + Octroi de six bourses d'études supérieures pour des recherches et des essais portant sur les 3RV, cinq bourses de niveau maîtrise (3 000\$ chacune) et une de niveau doctorat (6 000\$ chacune) pour un total de 21 000\$.
- + Financement de cinq projets dans le cadre du programme Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés pour un total de 1 033 890\$.
- + Économie circulaire:
 - Présentation aux membres du conseil d'administration et aux employés de RECYC-QUÉBEC d'une conférence sur l'économie circulaire.
 - Plusieurs activités portant sur l'économie circulaire (participation aux Assises de l'économie circulaire en France; au comité de direction du Pôle québécois sur l'économie circulaire; à l'évaluation d'une formation ainsi qu'à un groupe de travail sur l'économie circulaire du CIRAIQ).
 - Présentation d'une conférence et participation à une session de travail au salon des technologies environnementales du Québec (TEQ)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

6

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC

C

ACTION 5

Implanter un cadre de gestion environnementale d'ici 2011 et appliquer son plan d'action

/
NON COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre de mesures du plan de gestion environnementale appliquées avec succès

CIBLES

100 % des mesures efficaces d'ici 2013

RÉSULTATS 2015-2016

26 interventions en place sur 40

Nombre d'activités du plan d'action de développement durable liées à l'implantation et au suivi du cadre de gestion environnementale

100 % des activités d'ici 2013

Aucune activité

Nombre d'activités par année réduisant l'impact des transports

Cinq activités par an jusqu'en 2013 dont deux nouvelles à chaque année

Aucune activité

Taux d'événements disposant de critères d'écoresponsabilité

100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC d'ici 2013
80 % des événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC d'ici 2013

100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC
Non mesuré

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Diffusion de la politique sur les événements écoresponsables.
- + Commandite de neuf événements écoresponsables.
- + Diffusion de la politique de commandite afin de répondre à des critères écoresponsables précis.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

6

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC

C

ACTION 6

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

/
NON COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre de mesures implantées permettant d'adopter des pratiques d'acquisitions écoresponsables à RECYC-QUÉBEC

Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux réalisées par RECYC-QUÉBEC

CIBLES

Trois mesures par an d'ici 2013

Quatre interventions visant l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux par an

RÉSULTATS 2015-2016

Aucune mesure

Une intervention

RÉALISATIONS EN 2015-2016

+ Poursuite des travaux avec l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

6

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC

C

ACTION 7

Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs (REP) et l'écoconception

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS⁸

Nombre d'ACV appuyées par RECYC-QUÉBEC

Nombre d'interventions de promotion de l'ACV

Nombre d'interventions réalisées par RECYC-QUÉBEC et contribuant à la promotion et au développement de la REP

CIBLES

Cinq ACV d'ici 2013

Une intervention de promotion par an

Dix interventions de promotion d'ici 2013

RÉSULTATS 2015-2016

Deux ACV complétées et une en cours

Deux interventions

Une intervention de promotion de la REP

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Publication d'une analyse du cycle de vie de projets de commercialisation du verre mixte récupéré via des centres de tri de matières recyclables au Québec et diffusion dans les médias.
- + Publication d'une analyse du cycle de vie de tasses réutilisables et de gobelets à café à usage unique et présentation des résultats au salon international des technologies Americana.
- + Analyse de cycle de vie en cours de réalisation portant sur les contenants à remplissage unique (CRU) et les contenants à remplissage multiple (CRM).
- + Suivis et échanges avec les organismes de gestion reconnus (OGR), en lien avec les recommandations de RECYC-QUÉBEC, pour le développement et la mise en œuvre d'un plan de développement durable.
- + Campagne Facebook afin de rendre plus simple le geste citoyen en faisant la promotion du site ONENPRENDSOIN.ca.

8) L'indicateur officiel, « Nombre d'interventions (ACV, REP) contribuant à la promotion et au développement de la responsabilité élargie du producteur ainsi qu'à l'écoconception », a été divisé en trois indicateurs pour des fins de suivi interne. Les cibles internes ont également été majorées.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

ACTION 8

Aider les municipalités dans le choix des technologies de valorisation biologique et thermique

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre d'actions de communication sur les technologies de valorisation

Taux des municipalités ayant demandé l'aide de RECYC-QUÉBEC et l'ayant obtenue

CIBLES

Quatre actions de communication d'ici 2013

Un minimum de 80 % des municipalités qui ont fait une demande d'aide et l'ayant obtenue

RÉSULTATS 2015-2016

Atteinte

100 %

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Diffusion d'une étude sur les comportements et les attitudes des citoyens à l'égard des 3RV.
- + Conférences portant sur les matières organiques, dont trois portant sur les installations de traitement.
- + Publication de trois rapports sur les débouchés des matières résiduelles fertilisantes avec la participation de la Table de concertation sur le recyclage de matières organiques (TCMO).
- + Participation à la révision de la norme CAN/ BNQ 0413-200 sur les composts.
- + Recensement des différents modes de traitement des matières organiques, diffusion d'un rapport sur les éléments à prendre en compte pour le traitement des résidus organiques emballés (accompagnés de fiches présentant différentes technologies).
- + Recensement des études scientifiques réalisées ou en cours concernant les matières organiques résiduelles.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

ACTION 9

Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Révision de la Politique de placements

Identification des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour les programmes de RECYC-QUÉBEC

Taux des programmes de RECYC-QUÉBEC ciblés où des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale ont été intégrés pour l'attribution de l'aide financière

CIBLES

Révision de la Politique de placements en 2009-2010

Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012

100% des programmes de RECYC-QUÉBEC détenant des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour l'attribution de l'aide financière d'ici 2013 (Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012)

RÉSULTATS 2015-2016

Atteinte

Atteinte

Atteinte

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Prise en compte des critères économiques, sociaux et environnementaux dans les outils d'analyse des demandes d'aide financière.
- + Développement de l'outil de mesure des gaz à effet de serre (GES) pour les projets / programmes liés à la GMR, en collaboration avec le CIRAIQ.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

10

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

ACTION 10

Offrir plus de reconnaissance aux produits qui comportent des attributs environnementaux et sociétaux

/
NON COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre d'interventions en vue de fournir des repères de consommation

CIBLES

Quatre interventions pour fournir des repères de consommation d'ici 2013

RÉSULTATS 2015-2016

Atteinte

Nombre de produits comportant des attributs environnementaux et sociétaux bénéficiant d'une plus grande reconnaissance

Quatre produits par an jusqu'en 2013

Aucun

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Développement d'un recueil d'outils pratiques visant l'optimisation des produits et des emballages / Portrait de l'intégration des notions d'écoconception dans les milieux de l'enseignement et de la recherche au Québec.
- + Développement d'un cahier des charges pour une nouvelle attestation visant le développement de « Produits et/ou d'emballages écoresponsables » qui intègre des critères d'écoconception, de recyclabilité et de contenu recyclé.
- + Travail de collaboration gouvernementale entre RECYC-QUÉBEC, le Bureau de coordination du développement durable du MDDELCC et le CSPQ.
 - Répertoire sur les produits ayant des attributs environnementaux dont du contenu recyclé afin de favoriser les achats responsables privés et publics.
 - Guide des écoétiquettes à l'intention des acheteurs de la fonction publique (dont le contenu recyclé).
- + Développement de spécifications / exigences relatives au contenu recyclé et à la recyclabilité des produits achetés par le gouvernement.
- + Publication d'une analyse du cycle de vie de projets de commercialisation du verre mixte récupéré via des centres de tri de matières recyclables au Québec et diffusion dans les médias.
- + Publication d'une analyse du cycle de vie de tasses réutilisables et de gobelets à café à usage unique et présentation des résultats au salon international des technologies Americana.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

12

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Appuyer la production et la consommation écoresponsables.

D

ACTION 11

Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Identification de critères de performance applicables à la collecte sélective et aux redevances à l'élimination

Taux d'intégration des critères de performance dans le Régime de compensation pour la collecte sélective

CIBLES

Application des critères de performance en 2010

100 % des critères de performance intégrés d'ici 2010

RÉSULTATS 2015-2016

S.O.

100 %

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Développement d'un outil de calcul harmonisé pour soutenir les municipalités dans la mesure de leur performance (en cours).
- + Développement d'un document d'analyse des tendances des performances des municipalités (en cours).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

D

ACTION 12

Proposer et promouvoir des incitatifs économiques pour appuyer la consommation responsable

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie / jetables

CIBLES

Réalisation de l'étude en 2009

RÉSULTATS 2015-2016

Aucune réalisation

RÉALISATIONS EN 2015-2016

+ Lancement de deux appels de propositions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire et à soutenir la mise en place de projets d'écogestion de chantiers de construction, rénovation et démolition. L'enveloppe totale pour ces appels de propositions était de 1,9 M\$.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR)

E

ACTION 13

Évaluer les besoins de gestion des matières résiduelles des régions, faciliter l'accès au service et l'équité

/
COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue

CIBLES

Trois municipalités par année jusqu'en 2013

RÉSULTATS 2015-2016

Aucune

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Accompagnement des organisations sur les questions liées à l'élaboration des PGMR.
- + Accompagnement des municipalités dans la réalisation de leur PGMR.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR)

E

ACTION 14

Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

/
NON COMPLÉTÉE

INDICATEURS

Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

CIBLES

Trois interventions par année.

RÉSULTATS 2015-2016

Une activité

RÉALISATIONS EN 2015-2016

- + Sensibilisation des employés lors de la journée de la femme sur le rôle de l'humour au Québec et dans les organisations québécoises, et sur la place des femmes en affaires.

BUREAU DE QUÉBEC

300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002

LIGNE INFO-RECYC

Sans frais / 1 800 807-0678
Région de Montréal / 514 351-7835

recyc-quebec.gouv.qc.ca
info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

En cohérence avec la mission de l'organisation,
le rapport annuel 2015-2016 existe en version
pdf seulement.

ISBN : 978-2-550-76492-2

Dépot légal – bibliothèque et archives
nationales du Québec

RECYC-QUÉBEC
Québec 